



Le Franci'Liens

la lettre d'information de Terre de Liens Île-de-France

Île-de-France

PENSEZ À ADHÉRER OU À RÉ-ADHÉRER EN LIGNE POUR 2017 !

- ➔ L'INSTRUCTION DES FERMES, UN PROCESSUS LONG MAIS FONDATEUR
- ➔ TERRE DE LIENS ET LE MÉCÉNAT
- ➔ PEOPLE 4 SOIL, À LA RESCOURSSE DE NOTRE TERRE NOURRICIÈRE



AGENDA DES FORMATIONS

Vous pouvez retrouver l'ensemble du catalogue de formations 2017 sur notre site Internet et vous inscrire dès à présent.

- ➔ FORMATION « COMMUNIQUER SUR TERRE DE LIENS », LE SAMEDI 22 AVRIL DE 9H30 À 17H, À MONTREUIL

Durant une journée, nous travaillerons le message de Terre de Liens et la façon de le transmettre; nous construirons ensemble des arguments simples et efficaces pour inviter d'autres citoyens à nous rejoindre et nous vous aiderons à identifier vos interlocuteurs afin d'adapter votre discours. Infos et inscriptions ici.

- ➔ FORMATION « MIEUX CONNAÎTRE LES SAFER », LE SAMEDI 13 MAI DE 9H30 À 12H30, À BAGNOLET

Si leurs missions ont évolué au fil du temps, les SAFER ont toujours pour but de favoriser l'installation des jeunes. Elles participent également au développement des territoires, à l'accompagnement des collectivités et intègrent la protection de l'environnement dans leurs objectifs. Cette formation vous permettra de comprendre le rôle et le fonctionnement de la SAFER ainsi que les enjeux liés à la maîtrise et à la régulation du foncier agricole. Infos et inscription ici.

- ➔ FORMATION « AGIR SUR LES DÉCIDEURS : CONSTRUIRE UNE COMMUNAUTÉ D'ACTION » LE SAMEDI 20 MAI DE 9H30 À 17H, À MONTREUIL

Cette formation cherche à initier les bénévoles de nos réseaux aux étapes de l'action collective, de la motivation personnelle à la mobilisation du groupe. Elle permet aux participants de comprendre, de concevoir et d'élaborer des actions de mobilisation, à court et moyen termes. Infos et inscription ici.

LES ÉVÉNEMENTS



RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS

- ➔ AG TERRE DE LIENS IDF, LE 11 MARS 2017, AUX GRANDS VOISINS

Cette journée a été l'occasion non seulement de voter les rapports financier et d'activités et de renouveler partiellement le conseil d'administration, mais aussi de permettre aux 90 présents de se rencontrer, de faire connaissance et d'échanger autour de la mission « Utilité sociale et environnementale » de Terre de Liens. Trois thématiques ont notamment été approfondies : le suivi environnemental des fermes, le bénévolat, les partenariats et liens avec les acteurs économiques.



- ➔ GUIDE VEILLE FONCIÈRE CITOYENNE

Afin de multiplier le nombre d'installations, l'association compte sur ses adhérents pour collecter les informations nécessaires à l'identification de nouvelles pistes foncières. Un guide méthodologique destiné aux citoyens a ainsi été élaboré. Si le contenu est finalisé, la mise en pages doit encore être travaillée, mais vous pouvez en demander un exemplaire à Lucie à L.sourice@terredeliens.org.

À VOUS DE VOUS MOBILISER ET D'AGIR !

- ➔ PRINTEMPS SUR SEINE, LE SAMEDI 13 MAI, À MELUN

Venez tenir un stand d'information, collecter pour la ferme des Bordes de Milly et faire signer l'Appel du sol sous le soleil de Seine-et-Marne. Plus d'infos auprès de Lucie au 09 70 20 31 46

TERRE DE LIENS ÎLE-DE-FRANCE

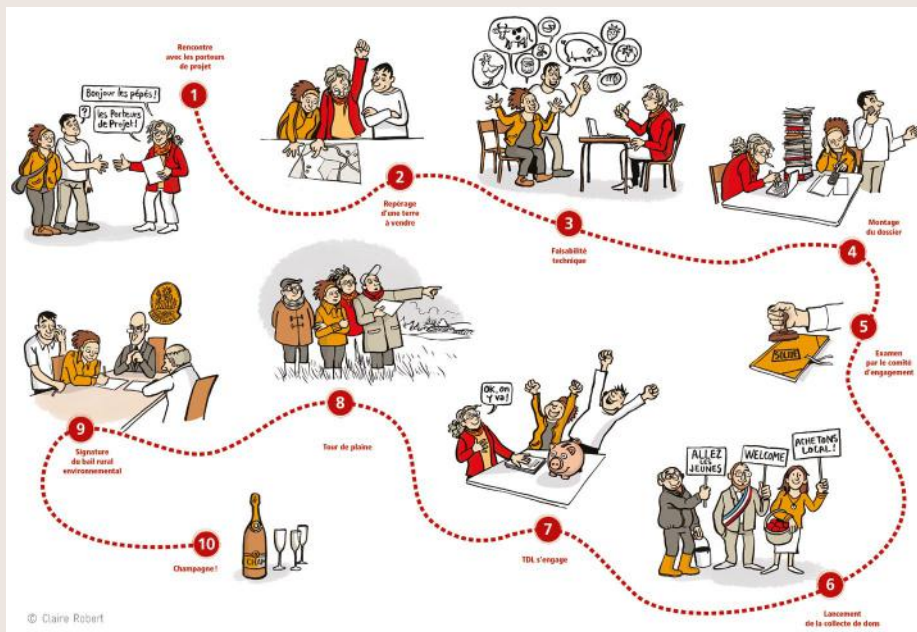
47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil • 09 70 20 31 46

idf@terredeliens.org • www.terredeliens-iledefrance.org

DU CÔTÉ DES FERMES

→ TOUSSACQ → LUMIGNY → MILLY-LA-FORÊT → MÉRÉVILLE

L'INSTRUCTION DES FERMES, UN PROCESSUS LONG MAIS FONDATEUR DE LA MOBILISATION CITOYENNE



L'acquisition collective de fermes Terre de Liens ou l'accompagnement de changement de preneur repose sur d'étroites coopérations entre les salariés et les bénévoles des associations territoriales. Leur implication conjointe apparaît décisive à chaque étape de la procédure, de l'identification de porteurs motivés au sein de viviers régulièrement alimentés au suivi du respect des engagements pris par les paysans finalement accompagnés.

Après avoir établi les premiers contacts, puis mené les premières visites, ils agissent de concert pour partager la même compréhension du projet, qui paraît nécessaire à l'engagement de toute instruction. L'étape, à la fois la plus longue et la plus incertaine, débouche, après six mois ou un an de discussions, sur la rédaction de la « fiche unique d'instruction », dont la trame a été récemment repensée. Le document est ensuite présenté devant un « comité d'engagement » (CE) logé au sein de la société appelée à porter financièrement le projet. Celui de la Fondation se réunit une fois par trimestre, celui de la Foncière une fois tous les deux mois.

Le CE émet un avis consultatif obligatoire sur chaque projet d'acquisition. Il s'attache à des critères personnels (motivation, compréhension du fonctionnement du Mouvement), économiques (viabilité du modèle, degré d'insertion dans le tissu local, solidité des garanties), patrimoniaux (pérennité du bâti, transmissibilité du bien) ou organisationnels (capacité de suivi post-acquisition).

La fiche d'instruction doit comporter des descriptifs du patrimoine cédé. Le « tableau des terres » distingue ainsi les surfaces selon leur nature cadastrale (terre, pré, bois-taillis, etc.) ou leur valeur. Parallèlement, une description du bâti permet de mesurer les risques auxquels propriétaires et fermier pourraient se trouver exposés (travaux importants, propagation de nuisibles, non-réalisation de plans d'assainissement, etc.), ou au contraire les chances qu'ils pourraient saisir (proximité de parcelles susceptibles d'être cédées à moyen terme, possibilités d'insertion dans des projets sociaux connexes, etc.). Le modèle économique du projet agricole est décrit dans les comptes de résultat et un plan de financement comprenant le montant du fermage défini.

Si le projet est validé, l'association, forte de l'ensemble des éléments ainsi recueillis, est parfois amenée à reprendre la négociation avec le vendeur, voire avec la Safer, partie prenante de tous les projets instruits à ce jour en Île-de-France.

Organes d'expertise consultatifs, les CE rassemblent de nombreuses compétences. Ils sont également épaulés par des « chargés d'instruction » et des « chargés de patrimoine », salariés de la Foncière et de la Fondation. Face à cette professionnalisation, l'investissement bénévole doit cependant rester moteur dans la conduite des instructions. En Île-de-France, de nouvelles pratiques peuvent encore être inventées pour permettre la mobilisation de l'expertise citoyenne présente sur les territoires.

PORTRAIT DE STÉPHANE, ACTIONNAIRE DÉDIÉ À LA FERME DE MILLY-LA-FORÊT



Pour Stéphane Guerin, francilien, la volonté de devenir actionnaire de la ferme de Milly-la-Forêt est arrivée progressivement. Au départ, c'est un simple questionnement sur la manière de

se nourrir correctement qui débouche sur une réflexion plus globale quant aux conséquences de ses achats, en termes d'alimentation mais aussi de santé et de planète. À partir de là, il prend peu à peu conscience de l'ampleur des problèmes de pollution en Île-de-France et ailleurs, et développe une sensibilité et un engagement écologistes : « L'alimentation que l'on choisit n'est pas neutre ». Il choisit ainsi de modifier son alimentation pour passer au bio afin de protéger sa santé et de favoriser une agriculture plus durable. Ayant découvert TDL sur un salon, il décide en 2008 d'acheter des actions à la Foncière TDL pour contribuer plus concrètement à l'installation en agriculture biologique. Il a ensuite saisi l'opportunité d'ancrer localement sa démarche et a ainsi opté pour des actions dédiées à la ferme de Milly!

UN LIVRE, DES TERRITOIRES

Territoires rassemble des textes et photos produits par les Ateliers du rêve que le groupe local du Puy-de-Dôme a organisés. Abordant les questions de la terre, de l'alimentation, de la nature ou du bien commun par un biais sensible plutôt que dans une démarche argumentative, les ateliers ont expérimenté une nouvelle manière d'impliquer les citoyens dans le projet de Terre de Liens. Disponible en pré-commande à 15 € ici (au lieu de 22 €).

NIVEAU DE COLLECTE

Souscrivez des actions pour la ferme des Bordes de Milly! N'attendez plus, donnez du sens à votre épargne et investissez aux côtés de Terre de Liens pour l'achat d'une ferme à Milly-la-Forêt. Victor Bello va rejoindre Thomas Roche pour exploiter les terres en maraichage. Pour rappel, une part équivaut à 103,50 €, déductibles à 18 % de l'IRPP et à 50 % de l'ISF.

Montant restant à collecter : 267 000 €

Plus d'infos auprès de Lucie ou sur terrede-liens.org





L'assemblée générale 2017 de l'association Terre de Liens Île-de-France a été marquée par la confirmation du retrait d'une partie de la subvention accordée par le conseil régional. Cette décision oblige à reconsidérer la stratégie de financement, notamment en se tournant vers des partenariats avec les acteurs privés, dont le mécénat. Cette orientation n'est pas nouvelle puisque des opérations comme l'arrondi en caisse mis en place avec Biocoop existaient déjà, mais elle se diversifie.

Comment fonctionnent les différentes formes de mécénat? Le principe général est de proposer une participation financière aux activités de TDL en contrepartie d'une défiscalisation partielle. C'est une façon de combiner les efforts privés et publics.

À TDL IDF, un groupe de bénévoles se concentre depuis avril 2016 sur cette activité; il est coordonné depuis novembre par une personne dont le poste est lui-même financé par du mécénat (de compétences).

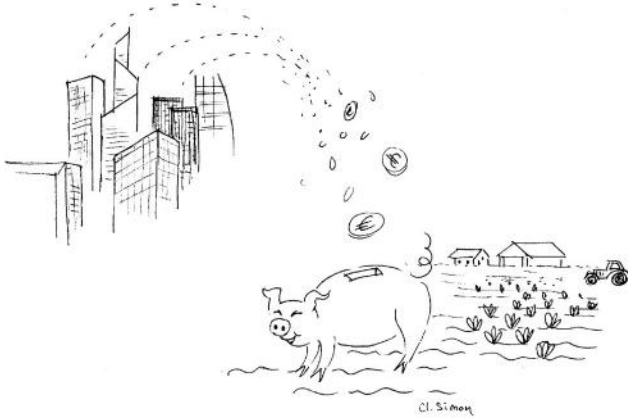
Différents types de financements sont ainsi développés: contributions des clients *via* des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) notamment, mécénat de compétences, opérations à plus grande échelle avec des entreprises ou leur fondation.

Ainsi, les consommateurs se voient proposer une participation sous la forme d'un surcoût modique, anodin individuellement, mais dont la multiplication (les petits ruisseaux faisant les grandes rivières!) permet de constituer une source de finance-

ment intéressante – c'est aussi l'occasion de sensibiliser aux enjeux de TDL.

Le mécénat de compétences, ce sont des entreprises (Wavestone, en 2016) ou des associations (Probonolab) qui mettent à disposition du temps d'accompagnement, notamment pour la recherche de mécènes. Cela améliore les chances de TDL de se faire une place dans les actions de mécénat financées par les grandes entreprises et leur fondation, en participant à des appels à projets ou en les démarchant directement.

De fait, le contexte de réduction des subventions étant général, de nombreuses associations se tournent vers le mécénat ce qui rend son accès d'autant plus difficile. La Fondation TDL s'est néanmoins donné les moyens de sélectionner les entreprises suivant des critères garantissant le respect de ses valeurs: certains secteurs sont exclus (armement, production d'OGM...); la charte des partenariats qui établit les règles en matière de caution, de communication, de non-exclusivité, etc., doit être signée par toutes les entreprises; le Comité d'éthique des partenariats d'entreprise (CEPE) analyse de manière approfondie le partenariat proposé. À l'issue de ce processus, une convention est passée avec l'entreprise.



© Claire Simon

ÉCLAIRAGE DE FOND

PEOPLE 4 SOIL, À LA RESCOURS DE NOTRE TERRE NOURRICIÈRE

Le sol, un droit fondamental et un bien commun, est sans aucun doute à l'origine de toute vie. Malheureusement, l'homme le surexploite et le détruit à petit feu depuis la révolution industrielle, en artificialisant de nombreuses surfaces fertiles et en rejetant des produits chimiques qui ravagent les écosystèmes, qui participent à la disparition de la biodiversité et au changement climatique, qui réduisent les qualités nutritives et les vertus de ses produits et qui affectent la durabilité de notre économie. Ce constat paraît peut-être évident, et pourtant aucune loi claire et définie ne permet de stopper cette dévastation globale. Que pouvons-nous faire aujourd'hui, en tant que citoyens sans statut ni pouvoir particulier, pour changer cette situation?

People 4 Soil, ou l'Appel du sol, est un rassemblement de plus de 400 ONG, instituts de recherche, associations agricoles et groupes environnementaux dont l'objectif est de faire pression sur les institutions européennes pour mettre en place une législation de protection des sols à l'échelle européenne. En effet, les politiques existantes ne sont pas suffisantes pour protéger adéquatement la totalité des sols en Europe, et le blocage par une minorité de pays membres a déjà fait échouer, en mai 2014, la proposition de création d'une directive-cadre sur le sol.

L'action de People 4 Soil, lancée en 2016, se fait par le biais d'une initiative citoyenne européenne (ICE), un outil peu connu de participation citoyenne au système décisionnaire européen. L'ICE est une pétition visant à instaurer une législation spécifique: elle implique de recueillir les signatures d'au moins 1 million d'Européens ressortissant au minimum de 7 pays membres. Les organisateurs ont un an pour rassembler les signatures, à l'issue de quoi l'ICE est présentée à la Commission qui, dans les 3 mois, répond officiellement. Si elle décide de présenter une proposition législative à la suite de

cette initiative, la proposition est ensuite débattue et votée¹.

Pour signer, il suffit de remplir un formulaire en donnant ses nom et prénom(s), date et lieu de naissance, nationalité et numéro de carte d'identité ou passeport pour attester de sa qualité de citoyen européen. Donner ces informations est indispensable pour être compté comme signataire, car la pétition ne peut être validée qu'après vérification par les autorités nationales de l'authenticité des signatures et l'assurance que personne n'a signé plus d'une fois.

Dominique, une signataire de l'Appel du sol, explique que, le sol étant un bien commun comme l'eau et l'air qui font l'objet de directives européennes spécifiques, il mérite de même d'être protégé de l'industrialisation et du changement climatique. « C'est un sujet hautement politique », ajoute-t-elle, et signer l'appel ne peut qu'avoir un impact positif, ne serait-ce que pour sensibiliser les gens à la question. Monique, quant à elle, pense que cette pétition est le moyen le plus efficace pour essayer d'obliger la Commission européenne à légiférer sur la protection des sols. « J'espère que beaucoup de gens signeront », conclut-elle. Nous ne pouvons qu'approuver.

Pour signer la pétition People 4 Soil, rendez-vous à l'adresse suivante: <https://www.lappel dusol.fr/je-signe/>



¹ Pour en savoir plus: <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/how-it-works/answer>